



COMMUNIQUE

N°002 /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU 26 JAN 2026 PORTANT ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE CONSULTATION N°0005/DC/ASRAN/CIPM/2025 DU 17 NOVEMBRE 2025 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU A L'AUTORITE DE SURETE RADIOLOGIQUE ET DE SECURITE NUCLEAIRE.

FINANCEMENT : RELIQUAT DE TRESORERIE/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire, communique :

Conformément aux dispositions du Dossier de Consultation N°0005/DC/ASRAN/CIPM/2025, du 17 novembre 2025 pour l'acquisition et l'installation du mobilier de bureau à l'ASRAN, les résultats de cet Avis de Consultation se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot unique	ITECH SARL	11/12	9 334 890	02 mois	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande : ITECH SARL
	ETS NAOMI	-	-	-	-	Eliminé pour non-respect du critère éliminatoire : « Non-production dans un délai de 48 heures après ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente »

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 26 JAN 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL
Dr. Simo Augustin